



**HAL**  
open science

## Master Pratique réflexive de l'intervention sociale

### Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Pratique réflexive de l'intervention sociale. 2010, Université de Perpignan via Domitia - UPVD. hceres-02040404

**HAL Id: hceres-02040404**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02040404>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



# Evaluation des diplômes Masters – Vague A

## ACADÉMIE : MONTPELLIER

Établissement : Université Perpignan – Via Domitia

Demande n° S3110053814

Domaine : Sciences humaines et sociales

Mention : Pratique réflexive de l'intervention sociale

## Présentation de la mention

La mention porte sur l'élargissement d'un master professionnel à une double finalité « recherche » et professionnelle. La demande est formulée en Sciences humaines et sociales mais se définit comme interdisciplinaire avec une forte identité en sociologie. Elle porte sur « la pratique réflexive de l'intervention sociale », impliquant un nombre important de professionnels du travail social et de la santé. Elle est associée à une autre demande qui concerne la reconnaissance d'une unité de recherche locale, elle aussi interdisciplinaire.

## Avis condensé

- Avis global :

Bien que l'intitulé de la mention et sa présentation soient allusifs, elle ne manque pas d'intérêt si elle porte bien sur les implications locales et territorialisées des politiques sociales. Les résultats de recherche sur laquelle elle est fondée et les procédures d'organisation restent souvent peu lisibles. L'articulation avec la recherche est très incertaine.

L'orientation professionnalisante, fruit de plusieurs années d'expérience et de constitution de réseaux locaux, ne fait, en revanche, pas de doute. Cet ancrage est attesté par le grand nombre et la position des intervenants professionnels, ainsi que par la création d'un GIP associant le département, un institut régional des travailleurs sociaux et l'UPVD. Un projet en cours avec une université catalane espagnole voisine montre le dynamisme de l'équipe porteuse de la mention.

- Points forts :

- La finalité professionnelle de la mention repose sur un ancrage et une expérience incontestables.
- Le positionnement bénéficie d'un réseau local et transfrontalier solide et pour partie institutionnalisé.
- Le champ dans lequel s'inscrit la mention fait l'objet d'une forte demande sociale.

- Points faibles :

- Les objectifs sont très larges, confus ou allusifs.
- L'adossement à la recherche est très incertain.
- La composante « Sciences humaines et sociales » de demande d'habilitation est faible dans le dispositif.

- NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) : C

- Recommandations pour l'établissement :

- Améliorer la lisibilité et la transparence du dispositif en ciblant les objectifs, en écrivant les procédures utilisées, par exemple par conventionnement avec les partenaires.
- Etayer la mention sur des résultats de recherche tangibles et éclaircir la part respective des nombreuses disciplines composantes de l'approche interdisciplinaire.
- Peut-être est-il nécessaire de repenser le domaine d'inscription de la mention.
- Ne serait-il pas prudent dans l'attente, de se cantonner à une finalité professionnelle et de la stabiliser ?

## Avis détaillé

### 1 • OBJECTIFS (scientifiques et professionnels) :

Objectifs scientifiques annoncés : « approfondissement de la compréhension et de la pratique de la posture d'intervention (sociologie d'intervention) et de son rôle dans la production des transformations et du changement social », « s'interroger sur la posture éthique et les méthodologies » de cet acteur particulier qu'est « l'intervenant social ».

Une considération méthodologique, la « posture », est référencée de manière très étroite au porteur du master, à propos d'un objet très large, le « changement social » et « l'intervenant social ». Une liste de dix courants ou champs de la sociologie est nommée, sans mention des apports de chacun aux objectifs scientifiques envisagés. Ceux-ci restent donc imprécis. Au vu de l'ensemble du dossier, il semble qu'ils portent sur les implications territoriales locales des politiques sociales.

Objectifs professionnels annoncés : « former des praticiens de l'intervention sociale réflexive (ou praticiens réflexifs de l'intervention sociale) », « savoir mettre les situations en tension et en dynamique dans le but de participer aux transformations sociales », « savoir transférer les outils permettant aux acteurs leur autonomisation dans leurs interactions », « Les domaines d'application de l'intervention sociale sont illimités ». Une liste de huit compétences « savoir » est mentionnée.

En dehors d'une louable visée émancipatrice, ces objectifs demeurent allusifs (« transformation sociale » de quoi ? « domaines illimités » ?).

### 2 • CONTEXTE (positionnement, adossement recherche, adossement aux milieux socioprofessionnels, ouverture internationale) :

La formation s'insère dans le cadre de trois autres mentions de Sciences humaines et sociales (SHS), dont deux ont chacune trois spécialités. Il ne semble y avoir ni concurrence, ni complémentarité particulière entre ces mentions qui portent sur des domaines différents. Au vu de la déclaration de politique stratégique de l'établissement, la dimension territoriale serait toutefois un point commun, puisque « l'ancrage territorial » de la mention est souligné et qu'elle constitue un axe fédérateur de la recherche en SHS de l'établissement.

La formation du master est développée en partenariat avec l'Institut régional du travail social du Languedoc-Roussillon (membre du GIP « Pôle de formation et de recherche sanitaires et sociales » auquel l'UPVD est également associée) et avec l'université de Gérone dans un projet d'établissement transfrontalier de formation et de recherche sanitaires et sociales.

L'UPVD est mentionnée comme membre pour ce master du Réseau universitaire des formations du social. Celui-ci comprend dix-neuf universités membres dont l'université Montpellier 3, offrant vingt-deux masters professionnels et huit masters « recherche » dans le domaine (outre sans doute le PRIS, qui n'est pas mentionné sur le site du réseau, pas plus que l'UPVD). Toutefois, le dossier présenté ne mentionne que trois autres formations « qui s'apparentent le plus à cette posture », dont une à l'université Montpellier 3 proche et une autre à l'université Toulouse-Le Mirail.

L'adossement à la recherche se ferait avec une équipe dont la création est demandée. Jusqu'à présent, des membres de l'équipe appartenaient individuellement à diverses unités. Parmi les dix-sept enseignants-chercheurs, (dont six de SHS), huit CV sont joints, dont deux en SHS. Cinq peuvent être considérés comme des publiants sur quatre ans, sous réserve pour trois d'entre eux de prendre en considération les PUP qui semblent ne publier que des ouvrages de membres de l'UPVD. Le niveau de publication est donc faible, particulièrement en SHS qui fait l'objet de la demande d'habilitation. Les supports, actions, modalités de recherche et accompagnements à la recherche, notamment pour le mémoire, sont absents du dossier.

L'ancrage professionnel semble en revanche être un point fort, avec de nombreux intervenants. Quatre partenaires sont mentionnés explicitement : CCAS Perpignan, Unité soins palliatifs de l'hôpital de Perpignan, associations communes rurales, Cellule Europe du conseil général Pyrénées orientales.



3 ● ORGANISATION GLOBALE DE LA MENTION (structure de la formation et de son organisation pédagogique, politique des stages, mutualisation et co-habilitations, responsable de la formation et équipe pédagogique, pilotage de la formation) :

La structure de la formation est clairement présentée. L'accès au M2 se fait sur sélection, en partie à partir du M1, en partie par accès direct en formation continue. Le nombre est limité à trente. La formation pédagogique est équilibrée et associe pratique et analyse. Une politique de stages est détaillée sur le plan pédagogique ; ils sont conçus comme de véritables « mises en situation professionnelle ».

Deux unités d'enseignements (UE) sont mutualisables par convention, avec le diplôme du certificat d'aptitudes aux fonctions d'encadrant et de responsable d'unités d'intervention sociale (Ministère des affaires sociales), délivré par les IRTS.

Dix-neuf enseignants ou enseignant-chercheurs de diverses disciplines, dont six dans le domaine SHS de demande d'habilitation (3 Histoire-Géographie, 2 Sociologie, 1 Psychologie), à côté d'autres domaines (4 Economie-Droit, 4 Lettres-Langues, 3 STAPS), et dix-neuf professionnels sont clairement mentionnés avec leur quotité horaire. La proportion de HDR est élevée (6 MC, 3 PR).

4 ● BILAN DE FONCTIONNEMENT (origines constatées des étudiants, flux, taux de réussite, auto-évaluation, analyse à 2 ans du devenir des diplômés, bilan prévisionnel pour la prochaine période) :

Une estimation « jusqu'à 12 étudiants en formation initiale » et douze en formation continue est évoquée pour le passé et elle est portée à quinze et quinze pour l'avenir. Un tableau nominal d'insertion professionnelle de 2004 à 2007 fait état successivement de dix-sept, seize et dix-neuf étudiants, sans que l'on sache s'il s'agit de l'ensemble des inscrits, ni quel est leur statut (formation initiale ou formation continue). Le taux d'insertion est élevé. Quelques titulaires du master poursuivent en thèse.

L'origine géographique n'est pas précisée. L'autoévaluation prévoit un élargissement du bassin de recrutement pour la formation continue et une répartition prévisionnelle de la répartition des orientations choisies en fin de M2.

Concernant l'autoévaluation, une audition semestrielle des délégués étudiants est prévue, ainsi qu'un espace électronique de type « FAQ ». Une fiche d'évaluation, jointe au dossier, sera distribuée pour chaque UE. L'usage qui est réservé à ses résultats ne semble pas faire l'objet d'une procédure écrite propre à la mention ou au département, mais un observatoire de l'UPVD est mis en place et une enquête est projetée.